

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PLACEMENT PIERRE SELECT 1

Société Civile de Placement Immobilier.
Siège Social : 70, rue Saint Lazare à Paris (75009).
Adresse Courrier : 13, avenue Lebrun à Antony (92188).
337.646.764. RCS Paris.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les associés de la S.C.P.I PLACEMENT PIERRE SELECT 1 sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 7 juin 2013 à 10 heures 30 qui se tiendra au siège social de la Société Marseillaise de Crédit au 75, rue Paradis à Marseille (13006) à l'effet de délibérer, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

I — Résolutions à caractère ordinaire.

1. Approbation des Comptes et Quitus
2. Approbation de l'affectation du résultat 2012
3. Approbation des conventions visées à l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier
4. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société
5. Commercialisateurs
6. Autorisation de cession
7. Recours à l'emprunt
8. Rémunération du Conseil de Surveillance
9. Prise en charge par la SCPI d'une Police d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile des Membres du Conseil de Surveillance
10. Renouvellement de l'expert immobilier
11. Pouvoirs

Projets de résolutions.

Résolutions à caractère ordinaire.

Première résolution (*Approbation des Comptes et Quitus*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les dits rapports, ainsi que les comptes annuels et ses annexes, tels qu'ils lui sont présentés.
L'Assemblée Générale donne quitus à la société de gestion.

Deuxième résolution (*Approbation de l'affectation du résultat 2012*) — L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 5 048 694,21 Euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2012	5.048.694,21 €
Report à nouveau	2.890.827,37 €
Résultat disponible	7.939.521,58 €
Dividende proposé à l'assemblée générale : 16,71 € par parts x 307.239 parts	- 5.133.963,69 €
Report à nouveau après affectation du résultat	2.805.557,89 €

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende par part portant jouissance sur l'exercice 2012 à 16,71 euros.

Troisième résolution (*Approbation des conventions visées à l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier*) — L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution (*Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société*) — L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la société fixées à la clôture de l'exercice telles qu'elles lui sont présentées :

	De la Société	Par Part
Valeur comptable	76 110 701,37 €	247,72 €
Valeur de réalisation	95 209 341,31 €	309,89 €

Valeur de reconstitution	110 052 664,47 €	358,20 €
--------------------------	------------------	----------

Cinquième résolution (Commercialisateurs) — L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la société de gestion à mandater des commercialisateurs extérieurs aux conditions habituelles du marché pour favoriser les relocations des lots vacants.

Sixième résolution (Autorisation de cession) — L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Gérance, après consultation du Conseil de Surveillance, à procéder à la vente ou à l'échange d'un ou plusieurs éléments des actifs immobiliers composant le patrimoine social aux conditions qu'elle jugera satisfaisantes, dans la limite autorisée des 15 % par an de la valeur vénale du patrimoine immobilier (article R.214-116 point 3 du Code Monétaire et Financier) et ce, jusqu'à nouvelle décision.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des cessions intervenues au cours de l'année 2012 :

- le 20/09/2012, la SCPI a cédé 364 m² de bureaux situés Le Quatuor à CHAMPAGNE MONT D'OR (69) pour un montant de 350.000 euros net vendeur.
- Le 26/10/2012, la SCPI a cédé 599 m² de bureaux situés Les Factories rue Louis Guérin à VILLEURBANNE (69) pour un montant de 875.000 euros net vendeur.

Septième résolution (Recours à l'Emprunt) — Conformément à la 7ème résolution approuvée en Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012, la présente Assemblée Générale Ordinaire autorise la gérance après consultation du Conseil de Surveillance à contracter des emprunts, dans une limite globale de 3 millions d'euros et ce, conformément à l'article L.214-72 du Code Monétaire et Financier, dans le cas où une opportunité d'acquisition, et où la restructuration lourde d'un bâtiment se présenteraient, qui seraient à conclure rapidement.

Corrélativement et dans la même limite, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société de Gestion à donner toutes garanties liées au patrimoine de la SCPI : garantie hypothécaire ou hypothèque formalisée.

Huitième résolution (Rémunération du Conseil de Surveillance) — Conformément à l'article 19 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance, exerçant leur mandat en dehors de toute activité professionnelle se voient allouer, à titre de jetons de présence, une somme globale de 13 000 euros qui sera répartie entre les membres présents du Conseil de Surveillance.

Neuvième résolution (Prise en charge par la SCPI d'une Police d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile des Membres du Conseil de Surveillance) — Conformément à la 9ème résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2012, la présente Assemblée Générale renouvelle pour l'année 2014 la police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de Placement Pierre Select 1 dans l'exercice de leur mandat es qualité, dont la prime 2013 d'un montant de 1.078 euros pour l'ensemble du Conseil de Surveillance, soit un montant de 0,0035 euros par part, sera prise en charge par la SCPI.

Dixième résolution (Renouvellement de l'Expert Immobilier) — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de la société FONCIER EXPERTISE dont le siège social est situé 4 Quai de Bercy à Charenton en qualité d'expert immobilier pour une durée de quatre années, soit au plus tard en Juin 2017 à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Onzième résolution (Pouvoir) — L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité.

A défaut de quorum à cette Assemblée, les associés seront réunis sur deuxième convocation le 28 juin 2013 à 10h30, au même endroit, sur le même ordre du jour.

1301813